	,				
EQUIPEMENT S		INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION			
	Avertisseur optique	Genre Remorque de travail (vhc.spéc.)			
Feur de araisement	Feux de nosition	Marque & type GRU EDILMAC E 251			
Few de gabarit AV=2/ULO CH	1 0503 01 / AR vers 1'AV+AR=	=			
ML CH 1 2204 02/sur flèche: 1/ULO CH 1 0507 01		Homologation no CH 9347 02			
	·	Forme de la carr. grue			
Essuie-glace R (E)		Forme de la carr.			
Feux stop S1 (E)	Catamopures [O -I (E)	Places and a Total			
	(AR=III (E)	Places ass. : Total (avant)			
	Plaque forme haute/oblongue	Poids à vide 10900 Carburant			
Rétroviseur	Indic. vitesse	Charge utile CV Cylindrée cm ³			
Indic. direction clign.		Poids total 10900 Poids de			
AVlatér	ar2a (E)	l'ensemble			
Avert, clign Lampes de travail		!			
Cale d'arrêt : 300 x 150 x 180					
		70			
REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. expertisé = 30					
*) <u>Véhicule spécial</u> : po					
§) Equipement : doit être contrôlé; les feux sont amovibles					
A noter dans le permis de circulation, page 4:					
- lors de courses de transfert, les feux prescrits doivent être montés					
- signal 20 km/h exigé					
- le châssis tournant doit être assuré, les béquilles rentrées et assurées					
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
 à l'arrière le signal selon art. 35, al. 4 de l'OCE est exigé panneaux marqués jaune/noir à l'AV et à l'AR de chaque côté, des 2 côtés à l'extrémite 					

Lieu et date de l'expertise Sursee, 4.11.72 La commission d'expertise

EQUIPEMENT §)	Equipement électriqueV	INDICATIONS POUR LE PE		
Feux de route	Avertisseur optique	Genre Remorque de travail (vhc.spéc.)		
Feux de croisement	Feux de position JLO CH 1 0503 01 / AR vers 1'AV+AR	Marque & type GRU EDI	LMAC E 251	
MI CU I DONA NO /a	£12aba. 1/110 CH 1 0507 01	Homologation no CH 934	7 02	
Essuic-glace Feux arrières R (E)	[AV=I (E) Catadioptres [C = I (E) [AR=III (E)	Forme de la carr. gru	e	
Feux stop S1 (E)	[AR=III (E)	Places ass. : Total	(avant)	
Eclair, plaque contr.	Plaque forme haute/oblongue	Poids à vide 10900	Carburant	
	Indic. vitesse	Charge utile	CV Cylindréecm ³	
Indic. direction clien.		Poids total 10900	Poids de	
AV1	atérAR 2a (E)	2 0103 10101	l'ensemble	
Avert, clignLampes de travail				
Cale d'arrêt : 300 x 150 x 180				
REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. expertisé = 30 *) Véhicule spécial: porte à faux AR = 7470 mm §) Equipement : doit être contrôlé; les feux sont amovibles A noter dans le permis de circulation, page 4: - lors de courses de transfert, les feux prescrits doivent être montés - signal 20 km/h exigé - le châssis tournant doit être assuré, les béquilles rentrées et assurées - à l'arrière le signal selon art. 35, al. 4 de l'OCE est exigé - panneaux marqués jaune/noir à l'AV et à l'AR de chaque côté, des 2 côtés à l'extrémité de la flèche et vers l'AR (avec feu de gabarit)				
Remplace FH CH 9347 02 du 4.11.72 Nombre de roues [28.2.73] Lieu et date de l'expertise Sursee, 4.11.72 La commission d'expertise				

.

7